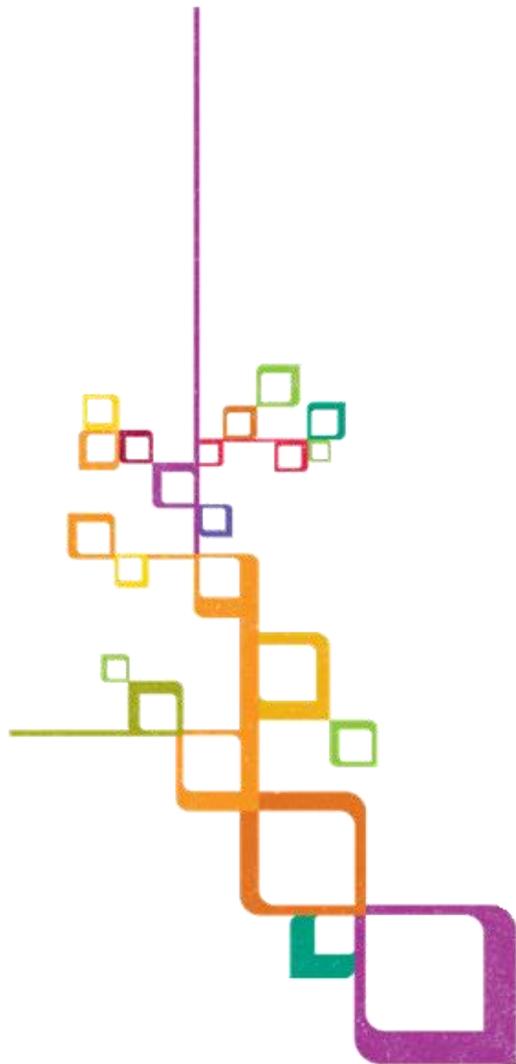




Raymond Chabot
Grant Thornton



Plan directeur des parcs et espaces verts

Atelier – citoyen

20 juin 2017



Sainte-Anne
de-Bellevue

Programme de la soirée



19h	Mot de bienvenue et mise en contexte <ul style="list-style-type: none">■ Présentation du programme■ Mot de la mairesse■ Démarche du plan directeur	19h30	Consignes et fonctionnement : groupes de discussion
19h10	Survol du diagnostic <ul style="list-style-type: none">■ Portrait du territoire■ Portrait socio-démographique■ État de situation des parcs et espaces verts■ Principaux constats et enjeux	19h35	Début de l'activité
		20h05	Retour en plénière
		20h20	Derniers commentaires des citoyens
		20h30	Conclusion et remerciement

La municipalité souhaite **actualiser l'offre de parcs et espaces verts sur son territoire** afin de répondre adéquatement aux besoins changeants des diverses clientèles d'utilisateurs. Le présent mandat **consiste donc à élaborer un Plan directeur qui tient compte des besoins actuels et futurs des résidents et des visiteurs de Saint-Anne-de-Bellevue.**

Le Plan directeur devra donc dans un premier temps présenter des orientations d'aménagement pour les parcs existants.

Le Plan directeur devra également proposer des orientations d'aménagement pour les nouveaux parcs qui sont prévues dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Nord.

Objectif de l'atelier

Offrir aux citoyens l'opportunité de se prononcer sur les orientations de développement des parcs et espaces verts.

Le territoire de la ville couvre une superficie de 1057 ha dont une importante partie est située en zone agricole. Cette zone agricole s'étend sur 440 hectares et équivaut à 41,6 % de l'ensemble du territoire.



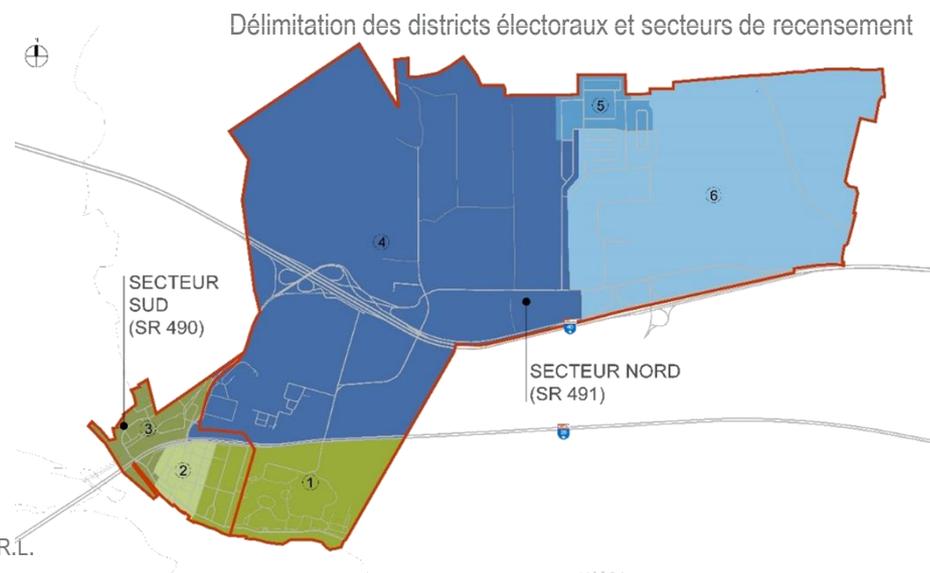
Portrait sociodémographique

En 2016, la population de Sainte-Anne-de-Bellevue s'élevait à **4958 habitants**. Au cours des 10 dernières années, la population a connu une **légère décroissance, passant de 5197 à 4958, soit une baisse de 4,6 %**. En comparaison, pour la même période, l'ensemble de l'agglomération de Montréal a connu une augmentation de 4,8 % de sa population.

Répartition des secteurs de recensement pour le portrait sociodémographique

Nous avons utilisé les limites des secteurs de recensement tel que défini par Statistique Canada lors du dernier recensement de 2016.

Bien que le secteur nord couvre une superficie de près de 14 fois supérieure à celle du secteur sud, les deux secteurs disposent d'une population de taille similaire.



Portrait sociodémographique (suite)

Tableau 1 : Évolution de la population, par secteur de recensement, 2011-2016

Secteur	Population		Écart
	2011	2016	
Secteur Sud	2423	2432	+ 0,4 %
Secteur Nord	2650	2526	- 4,7 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	5073	4958	- 2,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population

Tableau 2 : Évolution de l'âge médian, 2011-2016

	Âge médian	Âge moyen
	2011	2016
Sainte-Anne-de-Bellevue	43,1	43,5
Agglomération de Montréal	39,2	40,6
Ensemble du Québec	41,9	41,9

Source : Statistique Canada, Recensement de la population

Tableau 3 : Répartition de la population par groupe d'âge, 2016

	Population	Répartition
0 à 4 ans	150	3 %
5 à 14 ans	425	9 %
15 à 19 ans	440	9 %
20 à 24 ans	515	10 %
25 à 44 ans	980	20 %
45 à 64 ans	1 510	30 %
65 ans et plus	935	19 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population

Perspectives démographiques

Même si l'institut de la statistique du Québec prévoit une évolution assez stable de la population de Sainte-Anne-de-Bellevue d'ici 2031, nous savons que deux importants projets de développement résidentiels viendront influencer favorablement les prévisions.

- Le projet prévu sur les terrains excédentaires de l'hôpital Sainte-Anne, dans le secteur Sud, devrait permettre le développement de 975 nouveaux logements pour personnes âgées, susceptibles d'attirer 1 725 citoyens. Sa réalisation à l'intérieure d'une décennie à partir de 2018, apparait comme très probable.
- Le projet du PPU secteur Nord pourrait générer jusqu'à 500 nouveaux logements et plus de 1 190 citoyens supplémentaires sur une période de 10 ans (2023 à 2032). Ces logements seront destinés principalement à des familles avec enfant(s).

Perspective de croissance de la population de Sainte-Anne-de-Bellevue, 2016-2031

	2016	2021	2026	2031	Écart
Sainte-Anne-de-Bellevue	4 955	5 991	7 151	7 855	+ 40 %
Agglomération de Montréal	1 942 045	2 074 145	2 133 004	2 188 795	+ 13 %
Ensemble du Québec	8 164 361	8 677 760	8 967 165	9 205 587	+ 13 %

Source : Extrapolation RCGT, à partir des données de l'ISQ et des données de la Ville de SAB

État de situation des parcs et espaces verts

Normes en matière de parcs, espaces verts

Selon ces références, il est acquis qu'une municipalité de de 4000 à 10 000 habitants devrait idéalement être dotée de 40 m² de parcs et espaces verts par habitant.

Avec ses 4955 résidents en 2016, la Ville de Saint-Anne-de-Bellevue dispose d'un ratio de 41,2 m² de parcs et espaces verts par habitant (204 290 m² / 4955 habitant) soit sensiblement le même que l'indice de référence (40 m²).

Superficies consacrées aux parcs et espaces verts — Villes témoins

Arrondissement / municipalité	Superficie m ²	Population	Ratio m ² / habitant
Sainte-Anne-de-Bellevue	204 290	4 955	41,2
L'Assomption	604 625	19 497	31,0
Boucherville	981 700	41 563	23,6
Repentigny	1 510 500	76 230	19,81
Stoneham-et-Tewkesbury ¹	190 304	7 157	26,6
Saint-Eustache	500 000 ²	42 062	11,9
Cantley ³	1 706 000	7 925	215,3
Bromont ⁴	1 842 031	7 645	240,9
Magog	2 051 274	25 268	81,2
Moyenne des villes témoins	1 065 636	25 811	41,3

Typologie

Les parcs et espaces verts sont classés par type (catégorie) dont dépendent des fonctions principales et un rayon de desserte. L'objectif est que chaque résident puisse avoir facilement accès à des équipements.

- **Les îlots de verdure et placettes** : Il s'agit d'espace aménagé essentiellement de pelouse, massifs de verdure, végétaux. Peut contenir du mobilier urbain. Destiné à la détente, aux commémorations et à l'animation urbaine.
- **Les parcs de voisinage** : Il s'agit du plus petit type de parcs d'un réseau municipal. Ils sont habituellement localisés au sein de secteurs résidentiels. Leur rayon de desserte est de moins de 400 mètres. Les parcs de voisinage offrent généralement des aires de jeux pour jeunes enfants. Ils sont également composés d'aires paysagées et d'aires de détente. Selon les normes existantes, une municipalité de la taille de Sainte-Anne-e-Bellevue devrait compter 10 m² de parcs de voisinage par habitant (actuellement **le ratio de la Ville est de 5,3 m²**).

- Les parcs de quartier** : Ces espaces sont destinés à la détente et aux loisirs de l'ensemble des habitants d'un quartier. Leur superficie est généralement comprise entre 10 000 m² et 50 000 m² et leur rayon de desserte s'étend à 800 m. Composés d'aires paysagées, d'aires de jeux pour enfants et d'aires de détente. Sont également dotés d'équipements permettant une pratique libre d'activités récréatives et/ou sportives. Selon les normes établies, une municipalité de la taille de Sainte-Anne-de-Bellevue devrait compter 15 m² de parcs de quartier par habitant (actuellement **le ratio de la ville est de 8,3 m²**).
- Les parcs municipaux et régionaux** : Il s'agit généralement de parcs de grande dimension (plus de 50 000 m²). Ce sont des espaces polyvalents, dédiés à la détente, aux activités récréatives et sportives. Ils s'adressent à l'ensemble de la population de la municipalité ou de la région. Ils jouent un rôle majeur lors des grands rassemblements (communautaires, sportifs, etc.). Selon les normes les plus élevées, une municipalité de la taille de Sainte-Anne-de-Bellevue devrait compter au moins 15 m² de parcs municipaux et régionaux par habitant (actuellement **le ratio de la ville est de 25,8 m²**).

Typologie des parcs et leurs caractéristiques

Typologie	Rayon de desserte	Superficie approx.	Ratio m ² / habitant
Îlot de verdure / Placette	100 m	Moins de 3 500 m ²	Aucun
Voisinage	400 m	3 500 à 5 000 m ²	10 m ² / habitant
Quartier	800 m	5 000 à 50 000 m ²	15 m ² / habitant
Municipal et régional	Échelle municipale ou régionale	50 000 m ² et plus	15 m ² / habitant

Portrait et typologies des parcs et espaces verts de Sainte-Anne-de-Bellevue

La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue compte 15 parcs et espaces verts. La superficie globale de ces espaces est de 20,4 ha, représentant 0,2 % de l'ensemble du territoire municipal (20,4 ha / 1 057 ha). Si nous considérons les terres non agricoles seulement (il y en a 617 ha), le ratio grimpe à 3,3 % (20,4 ha / 617 ha).

Répartition des parcs et espaces verts en fonction de leur typologie – 2011

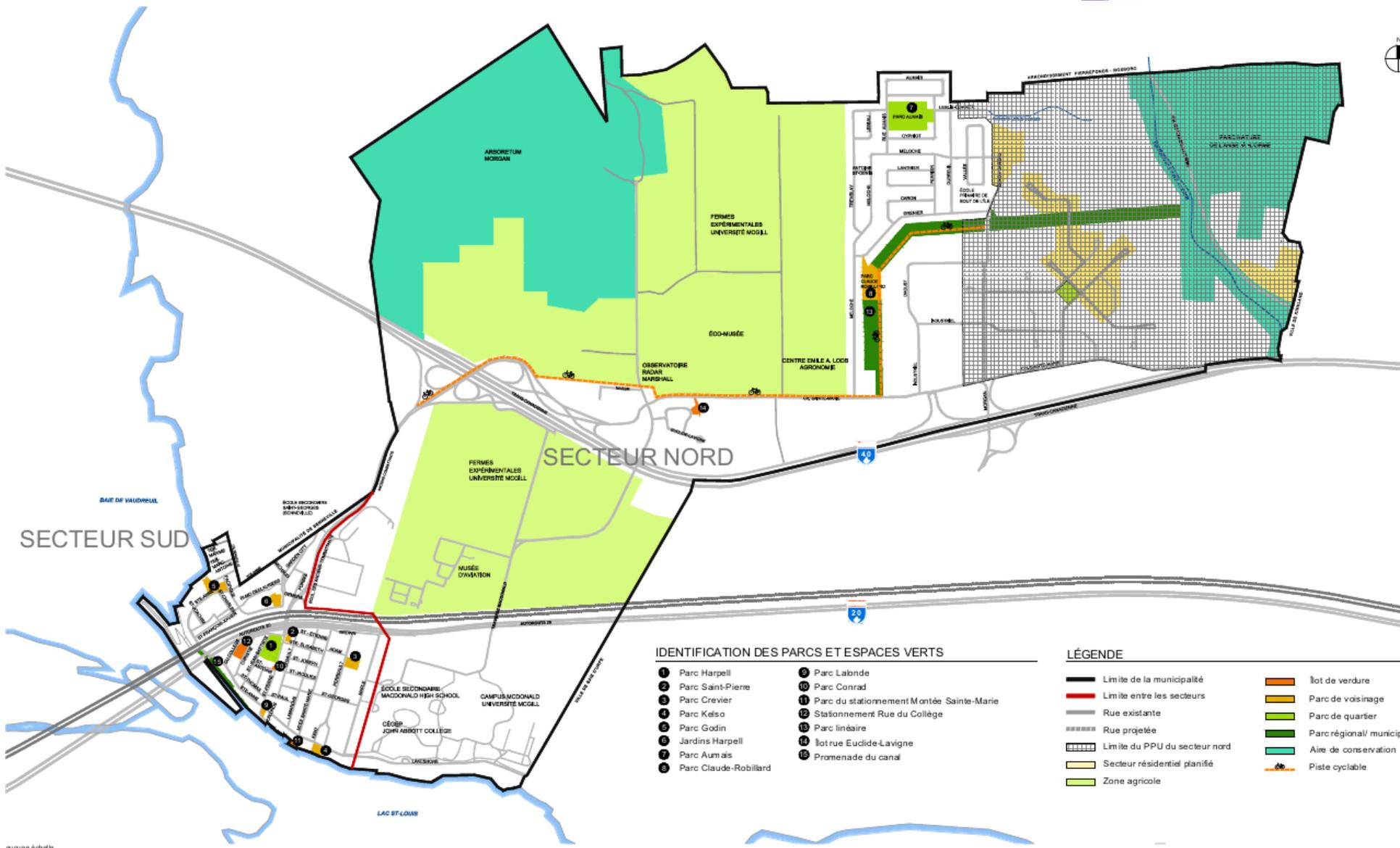
Typologie	Parcs et espaces verts		Ratio m ² / habitant	
	Nombre	m.ca.	Indice de référence	Existant
Type de parcs				
Îlot de verdure / placette	5	9 010	-	
Voisinage	6	26 095	10	5,3
Quartier	3	41 210	15	8,3
Municipal et régional	1	127 975	15	25,8
GRAND TOTAL	15	204 290	40	41,2

Portrait et typologies des parcs et espaces verts de Sainte-Anne-de-Bellevue *(suite)*

Pour procéder à l'évaluation de la qualité de la desserte d'une ville en matière de parcs et espaces verts, **il faut prendre en considération plusieurs facteurs d'influences dépassant largement le nombre et la superficie** de ceux-ci.

- Portrait de la population (âge, nombre de familles, densité, type de résidence, etc.)
- Les principaux axes de circulation (rue, boulevard, autoroute)
- Les barrières naturelles et physiques (rivière, chemin de fer, propriété privée, etc.)
- Les services publics (école, piste cyclable, sentiers multifonctionnels, etc.)
- L'inventaire et la répartition des équipements sportifs et de loisir de plein air

Carte général des parcs



IDENTIFICATION DES PARCS ET ESPACES VERTS

- | | |
|-------------------------|----------------------------------------------|
| 1 Parc Harpell | 10 Parc Labonde |
| 2 Parc Saint-Pierre | 11 Parc Conrad |
| 3 Parc Crevier | 12 Parc du stationnement Montée Sainte-Marie |
| 4 Parc Késo | 13 Stationnement Rue du Collège |
| 5 Parc Godin | 14 Parc linéaire |
| 6 Jardins Harpell | 15 Parc Aumais |
| 7 Parc Aumais | 16 Promenade du canal |
| 8 Parc Claude-Robillard | |

LÉGENDE

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| Limite de la municipalité | Îlot de verdure |
| Limite entre les secteurs | Parc de voisinage |
| Rue existante | Parc de quartier |
| Rue projetée | Parc régional/ municipal |
| Limite du PPU du secteur nord | Aire de conservation |
| Secteur résidentiel planifié | Piste cyclable |
| Zone agricole | |

Carte rayons de desserte, secteur Sud

IDENTIFICATION DES PARCS ET SPACES VERTS

- 1 Parc Harpell
- 2 Parc Saint-Pierre
- 3 Parc Crevier
- 4 Parc Kelso
- 5 Parc Godin
- 6 Jardins Harpell
- 7 Parc Aumais
- 8 Parc Claude-Robillard
- 9 Parc Lalonde
- 10 Parc Conrad
- 11 Parc du stationnement Montée Sainte-Marie
- 12 Stationnement rue du Collège
- 15 Promenade du canal



En plus de la typologie basée sur l'aire de desserte des parcs et espaces verts, il faut ajouter une classification fonctionnelle permettant de préciser l'usage privilégiée pour chacun de ces espaces. Il est important de considérer qu'un même parc puisse proposer plus d'une fonctionnalité.

Fonctions des parcs

Fonction	Description
Riverain / linéaire	Vocation récréative et de détente. Situé sur les berges d'un cours d'eau et/ou de forme linéaire. Offre des aires paysagées, des aires de détente et récréatives, des réseaux piétonniers et des pistes cyclables, de même que des aménagements mettant en valeur les caractéristiques du site (belvédère, points de vue, passerelle, etc.).
Sportif	Composé d'équipements récréatifs et sportifs spécialisés (soccer, baseball, basket-ball, etc.) répondant aux normes des différentes pratiques sportives. Lieu d'accueil d'évènements sportifs.
École	Vocation récréative. Établis sur un terrain d'une commission scolaire pour desservir les élèves fréquentant l'école ou les enfants du quartier. Présence d'aire de jeu et de plateau sportif de base. Espace pour jeu libre.
Nature / conservation	Visé à conserver, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine naturel et écologique du territoire. Utilisation plus extensive. Interprétation et observation faune, flore et paysage.
Loisir et détente	Espace visant à offrir une polyvalence d'équipements favorisant la pratique de loisir, la détente, la socialisation et les jeux libres. Présence d'aire de jeu et de mobilier urbain possible.
Ornementale	Fonction paysagère visant à mettre en valeur un lieu de transit (arrêt d'autobus, œuvre d'art, plaque commémorative, etc. Peut accueillir du mobilier urbain.

Quelques tendances générales

- Protéger et mettre en valeur
- Redonner l'accès aux berges
- Favoriser le transport actif
- Préserver et conserver
- Accroître l'accessibilité



Tendances (suite)



- Adapter l'offre aux saisons
- Maximiser la sécurité
- Évolution des courants démographiques
- Plus grandes sédentarité des jeunes
- Plus d'activités non encadrées
- Plus grande segmentation de la clientèle



Principaux constats et problématiques

- Globalement, la Ville de SAB offre une superficie de parcs et espaces verts similaire à l'indice de référence des villes comparables (41,2 m² / hab. vs 41,3 m² / hab.). Le résultat est cependant tributaire du parc linéaire qui couvre à lui seul 63% de la superficie des parcs et espaces verts (127 975 m² sur 204 290 m²) .
- L'offre de la Ville en matière de parcs de voisinage et de quartier est largement en deçà des indices de référence. Pour les parcs de voisinage, le ratio de la Ville est de 5,3 m² / hab. alors que l'indice est de 10 m². Pour les parcs de quartier, le résultat de la Ville est de 8,3 m² alors que l'indice est de 15 m².
- La présence d'aires de jeux dans les parcs est un autre élément important à considérer. Ce type d'équipement doit nécessairement être en plus grand nombre dans les districts où nous retrouvons une concentration de familles avec de jeunes enfants. Une évaluation minutieuse de la desserte devra être réalisée.
- Contrairement au secteur Sud, le secteur Nord n'est pas bien desservi en matière de parcs de voisinage et de quartier. En lien avec PPU récemment adopté, il sera important de bien planifier la desserte actuelle et à venir.
- Sur le plan des perspectives sociodémographiques, la modélisation prévoit une croissance importante du nombre de citoyens (+ 40%) entre 2016 et 2032, plus particulièrement chez les jeunes de 0 - 14 ans et les citoyens de 65 ans et plus. Il sera important de considérer cet aspect lors de l'élaboration du plan directeur. Cette évolution obligera la Ville à adapter son offre d'équipements et de services graduellement.
- Le projet de développement du secteur de l'hôpital Sainte-Anne accueillera principalement des citoyens retraités ou préretraités. Il sera important de prévoir des services et équipements adaptés à leurs besoins.

Principaux constats et problématiques (suite)

- Les conclusions du rapport de conformité des aires de jeux confirment que la Ville devra mettre en place un plan de mise à niveau pour 4 parcs (Harpell, Godin, Aumais et C-Robillard)..
- Comme la superficie individuelle moyenne des parcs (à l'exception du Parc linéaire) est plutôt réduite, il sera important de bien déterminer les fonctions dans chacun de ceux-ci.
- La situation du parc Lalonde, en termes d'accessibilité et de stationnement, devra faire l'objet d'une planification minutieuse afin de maximiser l'accès à l'eau, via la promenade.
- Une stratégie de signalisation et d'affichage devra être mise en place pour bien informer et diriger la population et pour encourager le transport actif.
- Le secteur du parc linéaire menant au parc Claude-Robillard offre un potentiel d'aménagement intéressant et constitue une opportunité pour l'intégration de nouveaux équipements.

Déroulement de l'atelier de discussion

- Atelier de 45 minutes
- Chaque groupe aura à sa disposition un plan général de la Ville incluant la localisation des parcs et espaces verts et un tableau synthèse comportant l'inventaire de tous les parcs.
- Lors des 30 premières minutes, les participants devront échanger et se prononcer sur:
 - Ce qu'il faut **maintenir** dans les parcs;
 - Ce qu'il faut **améliorer** dans les parcs;
 - Ce qu'il faut **éliminer** dans les parcs;
 - Ce qu'il faut **ajouter** dans les parcs;
- > Quelques éléments pour alimenter la discussion : activités et événements, services, équipements, accessibilité et stationnement, sécurité, partenariat (OBNL, privé), module de jeux, jeux d'eau, plage, mobilier, toilette, fontaine à boire, aire exercice canin, aménagement, vue, tennis, soccer, patinoire, volleyball, pétanque, festival, piscine, etc.
- > Retour en plénière après les discussions. 1 représentant par table nous donne les faits saillants

Conclusion

- Derniers commentaires des citoyens
- Prochaines étapes
- Remerciements





Raymond Chabot
Grant Thornton

